



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 05	08/06/2023	■	

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agréeer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

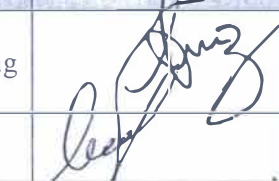
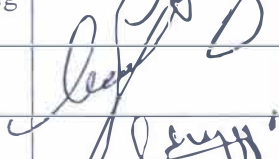

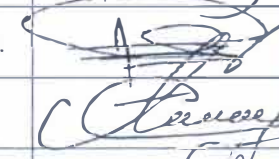
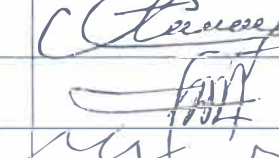
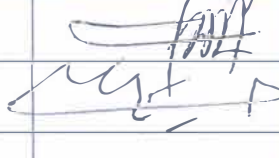
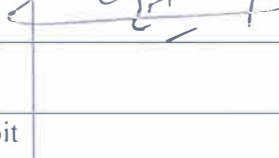
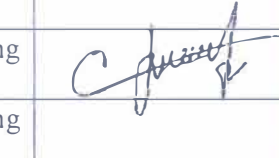
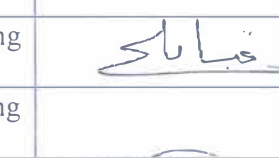



Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

4. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	AÏSSAOUI Azedine	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	BERRI Noureddine	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
9	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire	
17	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
18	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	BEZGHICHE Boubekour	Chef département droit privé
2	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base
3	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé
4	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public
5	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base
6	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
7	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
8	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque

I- Ordre du jour de la session

1. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD);
2. Validation de supports pédagogiques.

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n° 1 : Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD)

1 Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un (01) jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle (LMD) et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur, de l'arrêté n° 547 du 02 juin 2016 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat :

- Mlle LAHDIR Siham: Spécialité « Droit privé général » ;

Intitulé de la Thèse : "حماية الرسوم والنماذج الصناعية في القانون الجزائري"

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. MAIFI Laziz, Directeur de Thèse ;

Au vu du dossier de l'intéressé qui cumule **235 points** ;

Au vu de l'article présenté par l'intéressé intitulé :

"الكشف الهادم لجدة الرسوم والنماذج الصناعية: بين القانون الجزائري والفرنسي"

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, volume 11, numéro 03, 2020, pp. 235-246 ; disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/133399>

² Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

Résolution

Au vu du classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par **Mlle LAHDIR Siham** comme suit :

- M. AIT MANSOUR Kamal, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. MAIFI Laziz, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. HAMADI Zoubir, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- Mme BEN MOUHAD Ouerdia, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- M. HAMADI Abdenour, Maître de conférences classe A, Université de Tlemcen, Examineur ;
- Mme AIT TAFATI Hafida, Maître de conférences classe A, Université Tizi Ouzou, Examinatrice.

Point n° 2 : Validation de support pédagogique :

1. Présentation des dossiers

Le Conseil a été saisi en vue de valider de (03) trois supports pédagogique présenté par :

▣ **M. GADDOUM Mohamed**, Maître de conférences classe B, intitulé :

"محاضرات في القانون الدولي الانساني"

Destiné aux étudiants de 3^{ème} année Licence droit public.

Au vu des rapports favorables des experts désignés et validés par le comité scientifique du département de droit privé en date du 04 juin 2023 ;

Après examen du support pédagogique en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre de polycopié et émet un avis favorable à sa mise en ligne.

▣ **M. TAHIR Rabah**, Maître de conférences classe A, intitulé :

"محاضرات في مقياس القانون البحري"

Destiné aux étudiants de 3^{ème} année Licence droit privé.

Au vu des rapports favorables des experts désignés et validés par le comité scientifique du département de droit privé en date du 07 juin 2023 ;

Après examen du support pédagogique en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre de polycopié et émet un avis favorable à sa mise en ligne.

▣ **M. BEN SLIMANE Mohamed Amine**, Maître de conférences classe B, intitulé :

"محاضرات في مقياس علم الاجرام"

Destiné aux étudiants premier année Master droit pénal et sciences criminelles.

Au vu des rapports favorables des experts désignés et validés par le comité scientifique du département de droit privé en date du 07 juin 2023 ;

Après examen du support pédagogique en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre de polycopié et émet un avis favorable à sa mise en ligne.

Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Désignation d'un (01) jury de soutenance de thèse de Doctorat 3^{ème} cycle Mlle LAHDIR Siham ;
- 2) Validation de (03) trois supports pédagogique présenté par : -M. GADDOUM Mohamed ;
-M. TAHIR Rabah ;
-M. BEN SLIMANE Mohamed Amine.

2. Recommandations :

Néant.

Bejaia, le 08 Juin 2023.

Le Président du conseil scientifique
de la faculté

AÏSSAOUI Azedine



Le Secrétaire de séance

ALLAM Lyès



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.